



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

**COMMISSION ADMINISTRATIVE COMMUNALE POUR LES
ELECTIONS PRUD'HOMALES**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020209

**Direction de la Proximité et de la
Citoyenneté**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE COMMUNALE POUR
LES ELECTIONS PRUD'HOMALES**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le décret n°2002-247 du 22 février 2002 a fixé la date du renouvellement général des conseillers prud'hommes au mercredi 11 décembre 2002.

En application des articles L 513-3 et R 513-16 du code du travail, les Maires des communes où sont inscrits au moins 300 électeurs sur les listes électorales prud'homales de 1997 doivent installer une commission administrative communale. Sa composition et son rôle sont précisés dans une circulaire du Préfet des Deux-Sèvres en date du 7 mai 2002.

La commission est composée de la façon suivante :

- le Maire ou son représentant
- un délégué du Préfet
- un délégué du Président du Tribunal de Grande Instance
- un électeur salarié et un électeur employeur, nommés par délibération du Conseil municipal sur proposition du Maire, parmi les inscrits sur la liste de 1997
- un représentant de chacune des organisations professionnelles et syndicales les plus représentatives au plan national
- un représentant du Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Pour chacun de ces membres il est désigné un suppléant.

En conséquence il appartient au Conseil municipal de désigner les membres qui sont de sa compétence et d'installer ceux dont les noms lui ont été transmis par les organisations visées par la circulaire du Préfet des Deux-Sèvres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Désigner :

* En qualité d'employeurs :

- Monsieur RAVAUD Jean-Marcel, Charcuterie Traiteur « Ravaud »
- Monsieur AROLDI Bernard, SARL « Alice »

* En qualité de salariés:

- Monsieur GELOT Jean-Pierre, salarié Ets. Guérin
- Monsieur SARRAULT Jean-Claude, salarié Caisse d'Epargne

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)